



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-67549>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-67549**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : DOUAISIS AGGLO

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession d'aménagement relative au recyclage des copropriétés Alexia I, II et III dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Epis à Sin-le-Noble.

Description : Concession d'aménagement relative au recyclage des copropriétés Alexia I, II et III dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Epis à Sin-le-Noble.

Identifiant de la procédure : 0d5bdd1b-0281-41de-a140-afc15a936045

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45211360 Travaux de développement urbain

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 45111100 Travaux de démolition

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Sin-le-noble

Code postal : 59450

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Informations complémentaires : La consultation est organisée selon une procédure restreinte qui se déroule en deux phases distinctes, à savoir: le dépôt des candidatures, puis le dépôt des offres.

2.1.4 Informations générales

Si la procédure est annulée ou infructueuse, elle sera relancée

Informations complémentaires : L'opération de recyclage de ces trois copropriétés et de leur parking doit conduire à : L'identification de l'ensemble des propriétaires concernés et conventions mises en place sur cet ensemble immobilier ; L'acquisition y compris par voie d'expropriation et la gestion de l'ensemble dans l'attente de la prise de possession globale de l'ensemble immobilier par l'aménageur ; La démolition des trois bâtiments en superstructure composant ces copropriétés ainsi que la démolition des ouvrages d'infrastructure (notamment parking) et à la création d'un foncier valorisable conformément aux objectifs du projet de renouvellement urbain du quartier des Epis et réutilisable par un opérateur tiers.

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion : Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concession d'aménagement relative au recyclage des copropriétés Alexia I, II et III dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Epis à Sin-le-Noble

Description : Concession d'aménagement ne transférant pas un risque économique au sens des articles R. 300-11-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Identifiant interne : DA-25BG028

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45211360 Travaux de développement urbain

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45111100 Travaux de démolition

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Sin-le-noble

Code postal : 59450

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Informations complémentaires : Le périmètre de la Concession d'aménagement est situé dans le quartier des Epis à Sin-Le-Noble (59450). Il s'inscrit dans le périmètre global d'intervention du Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt National (PRUIN) développé dans ce même quartier et porté par Douaisis Agglo. Le périmètre déterminé

pour cette Concession d'aménagement couvre exclusivement les assiettes foncières relatives aux copropriétés Alexia I, II et III, à savoir les parcelles cadastrées AB 318, AB 287 et AB 291, pour une contenance totale de 4 121 m². La délimitation précise du périmètre de la Concession d'aménagement figure en annexe n°2.2 du document programme.

5.1.3 Durée estimée

Durée : 6 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Principales missions de l'aménageur : Pour la réalisation de l'Opération d'aménagement concédée, le Concessionnaire est chargé des missions suivantes : La réalisation de l'ensemble des démarches administratives et réglementaires (notamment la passation des marchés), nécessaires au bon déroulement de l'Opération de recyclage ainsi que l'établissement des études de projet et d'avant-projet nécessaires à l'exécution des travaux d'aménagement du site ; L'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation et de préemption de la pleine propriété des immeubles bâtis et non bâtis de l'ensemble immobilier formé par les copropriétés Alexia I, II et III (comprenant l'ensemble des ouvrages en superstructure avec les logements et ceux d'infrastructure avec le parking souterrain et ses places de stationnement) et nécessaires à la réalisation de l'Opération de recyclage ; La gestion transitoire des biens acquis, leur sécurisation et le relogement des occupants ; La mise en oeuvre des démarches nécessaires à la dissolution des copropriétés Alexia I, II et III et la gestion de ses effets juridiques ; La réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux concourant à l'aménagement du site et prévus dans le Programme de travaux, principalement la démolition des bâtiments en superstructure et du parking souterrain attenants en infrastructure (y compris les déconnexions et dévoiements de réseaux matériels et immatériels nécessaires) ; La remise en état des terrains à l'issue des démolitions et sa cession à Douaisis Agglo ou à la ville de Sin-Le-Noble.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des travaux ou opérations d'aménagement comparables à l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ; Des bilans et liasses fiscales complètes des trois dernières années de l'entreprise ou des entreprises si les Candidats se présentent en groupement ; Un relevé d'identité bancaire ; Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessus, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen approprié. Ce critère "capacité économique et financière" pour réaliser l'opération d'aménagement au vu des pièces exigées pour la candidature, est pondéré à 40 %.

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description : Pour l'appréciation des capacités professionnelles du Candidat seront particulièrement appréciées les compétences suivantes ; Conduite

d'opérations de recyclage de copropriétés dégradées ; o Gestion administrative, financière, comptable et juridique pour de telles opérations ; o Compétences en matière technique (structures, aménagement, VRD, dépollution, désamiantage), juridique, de gestion de patrimoine immobilier (notamment en copropriété), d'urbanisme et de développement durable ; Coordination de projets avec différents partenaires ; Conduite de négociations foncières. Ce critère "capacité professionnelle à la conduite de l'opération d'aménagement au vu des pièces exigées pour la candidature est pondéré à 30%

Critère : Outils, usines ou équipements techniques

Description : Une présentation d'une liste pertinente des opérations de recyclage et d'aménagement similaires conduites par le Candidat au cours des cinq dernières années, indiquant le budget, le lieu, la date, le programme, les missions et le maître d'ouvrage public ou privé (maximum 5 références). Ces prestations sont prouvées par des attestations du maître d'ouvrage ou, à défaut, par une déclaration du Candidat ; Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du Candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; o Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le Candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ; Indication des noms et des qualifications professionnelles des personnes qui seront chargées de l'exécution du marché ; Ce critère moyens techniques pour réaliser l'opération d'aménagement au vu des pièces exigées pour la candidature est pondéré à 30%

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marchespublics596280.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 21/07/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : L'opération de recyclage des copropriétés Alexia I, II et III bénéficiera d'une subvention de l'ANRU finançant en partie son déficit HT selon des modalités précisées dans le règlement général de l'ANRU (REGA) en vigueur, dans les limites et selon les plafonds précisés dans la convention pluriannuelle signée avec l'ANRU en 2023. La subvention ANRU contractualisée pour la présente opération de recyclage s'établit à 20 919 407,42 euros, correspondant à un taux maximum de 80%. Cette subvention sera versée au Concessionnaire, après demande de sa part selon les modalités définies dans le règlement financier (REFI) de l'ANRU. Dans la mesure où l'ensemble des subventions et participations

publiques représenteront plus de 90 % du financement total de l'opération de recyclage, la présente Concession d'aménagement ne peut transférer un risque économique à l'aménageur et ce d'autant plus que la recette prévisionnelle estimée pour la cession du terrain post-recyclage est négligeable.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille

Informations relatives aux délais de recours : Avant la conclusion du contrat, la présente consultation, peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative. A compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L. 55113 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions définies par le Conseil d'état dans sa décision n° 358994 Département de TarnetGaronne du 04/04/2014.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : DOUAISIS AGGLO

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : DOUAISIS AGGLO

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : DOUAISIS AGGLO

Numéro d'enregistrement : 20004461800011

Adresse postale : DOUAISIS AGGLO Z.I Douai Dorignies 746 rue Jean Perrin

Ville : DOUAI

Code postal : 59500

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Point de contact : Service commande publique

Adresse électronique : marchespublics@douaisis-agglo.com

Téléphone : 0327992147

Adresse internet : <https://www.douaisisagglo.com/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://marchespublics596280.fr>

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics596280.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Lille

Numéro d'enregistrement : 175 900 034

Adresse postale : 5 rue Geoffroy Hilaire

Ville : Lille

Code postal : 59014

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.talille@juradm.fr

Téléphone : 0359542342

Adresse internet : <https://lille.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : dbea1e17-8e28-4baa-a23a-dad0b1a0ee81 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 16/06/2025 à 18:30

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/06/2025